

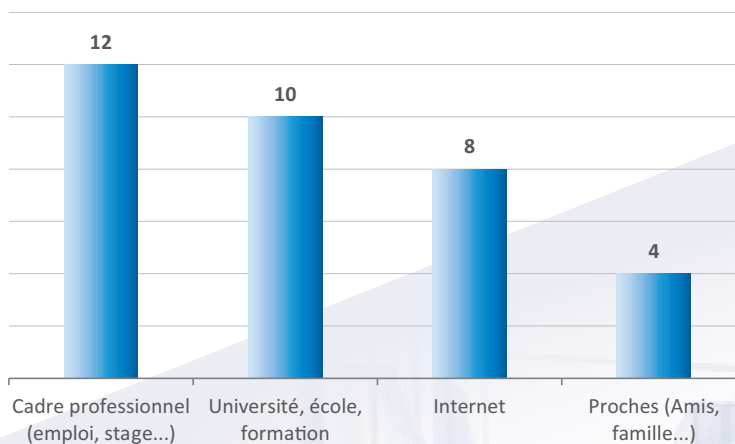
Observatoire de la formation

9^{ème} promotion de directeurs pénitentiaire d'insertion et de probation

A retenir

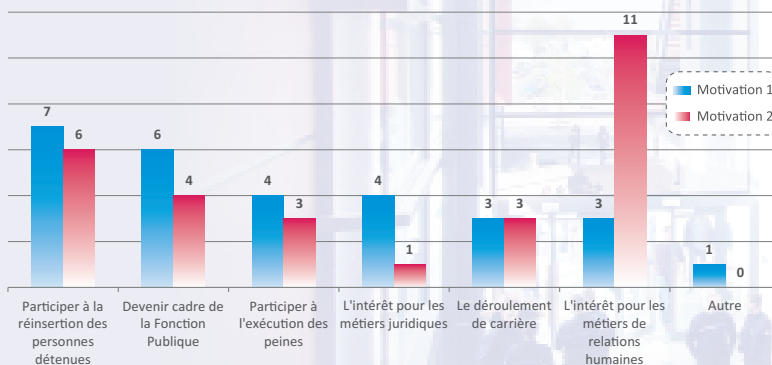
- 28 élèves entrés en formation le 3 octobre 2016, dont 18 externes et 10 internes
- 25 élèves sont des femmes et 3 sont des hommes
- 9 élèves sont d'anciens CPIP
- L'âge moyen est de 30 ans
- 22 élèves sont titulaires d'un bac +5, majoritairement dans le domaine du droit
- Les motivations premières sont d'ordre professionnel, liées à la réinsertion des personnes détenues, à l'exécution des peines, à la pratique d'un métier juridique et à l'intérêt pour les métiers de relations humaines.

Graphique 1 : Connaissances du concours (Plusieurs réponses possibles) – Citations



12 élèves ont pris connaissance du concours de DPIP sur leur lieu de travail. Parmi ces élèves, on compte 9 anciens CPIP. Les lieux de formation sont le deuxième moyen de connaissance du concours, avec 10 citations. Remarquons que tous ceux qui ont connu le concours par ce biais sont diplômés en droit. On peut ici poser l'hypothèse que les métiers de l'administration pénitentiaire sont davantage promus au sein de ces formations juridiques qu'au sein des facultés de sciences humaines par exemple.

Graphique 2 : Première et seconde motivation à devenir DPIP – Réponses ordonnées

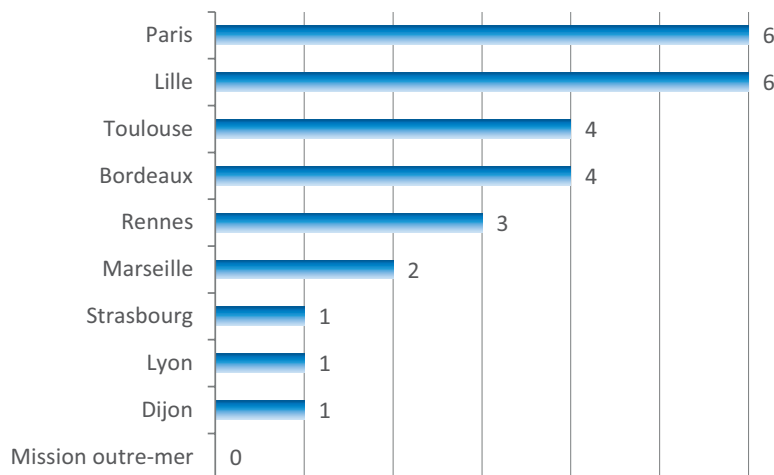


Interrogés sur leurs motivations à devenir DPIP, les élèves avancent prioritairement des motivations professionnelles, autrement dit des dispositions liées aux contenus même du métier : la participation à la réinsertion des personnes détenues (7 citations), la participation à l'exécution des peines (4), l'intérêt pour les métiers juridiques (4) et l'intérêt pour les métiers de relations humaines (3). Les motivations utilitaires, relatives aux questions de statut et de carrière sont avancées en premier choix par 9 élèves sur 28.

Profil sociodémographique de la promotion

La 9^{ème} promotion de DPIP est composée de 28 élèves, dont 25 femmes et 3 hommes. Cette surreprésentativité féminine s'inscrit dans le prolongement de celle observée dans les précédentes promotions. L'âge moyen des élèves est de 30 ans, avec, aux extrêmes de l'échelle des âges, un élève de 24 ans et un autre de 44 ans. Du point de vue de la situation matrimoniale, nous comptons 14 personnes célibataires, 3 élèves mariés, 7 vivant en union libre, 3 pacsés et 1 divorcé. 4 élèves sont parents.

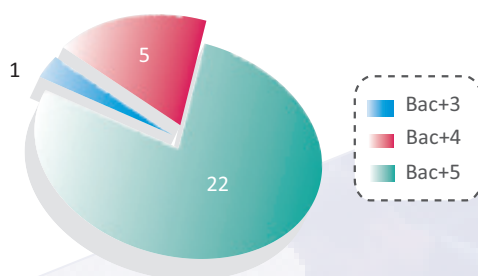
Graphique 3 : Origines régionales – Effectifs



Les origines géographiques sont variées, avec toutefois une prédominance des élèves originaires de la DISP de Paris (6) et de Lille (6). Le sud-ouest est également bien représenté avec 4 élèves issus de la région de Bordeaux et 4 issus de celle de Toulouse. Notons qu'aucun élève n'est originaire de la mission outre-mer.

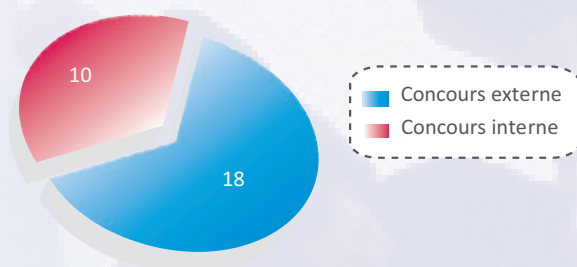
Parcours scolaire et professionnel

Graphique 4 : Diplôme le plus élevé obtenu - Effectifs



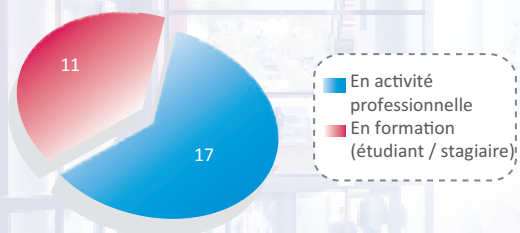
Les titulaires d'un bac+5 sont largement majoritaires au sein de la promotion (22/28). Notons qu'à l'exception de 4 élèves diplômés en sciences humaines, tous sont issus de filières juridiques.

Graphique 5 : Modalité d'accès à la formation de DPIP - Effectifs



La promotion est composée aux deux tiers d'élèves issus du concours externe. Les personnes ayant passé le concours interne sont au nombre de 10. 9 étaient CPIP et 1 est originaire d'une autre administration (en catégorie B). L'ancienneté moyenne de ces anciens CPIP dans l'administration pénitentiaire est de 9,5 ans.

Graphique 6 : Situation professionnelle au moment du concours - Effectifs



La majorité des élèves était en activité professionnelle au moment du passage du concours. Si l'on exclut ceux issus du concours interne (qui travaillaient donc pour la fonction publique), la profession la plus souvent exercée par ces élèves était celle d'assistant de justice.

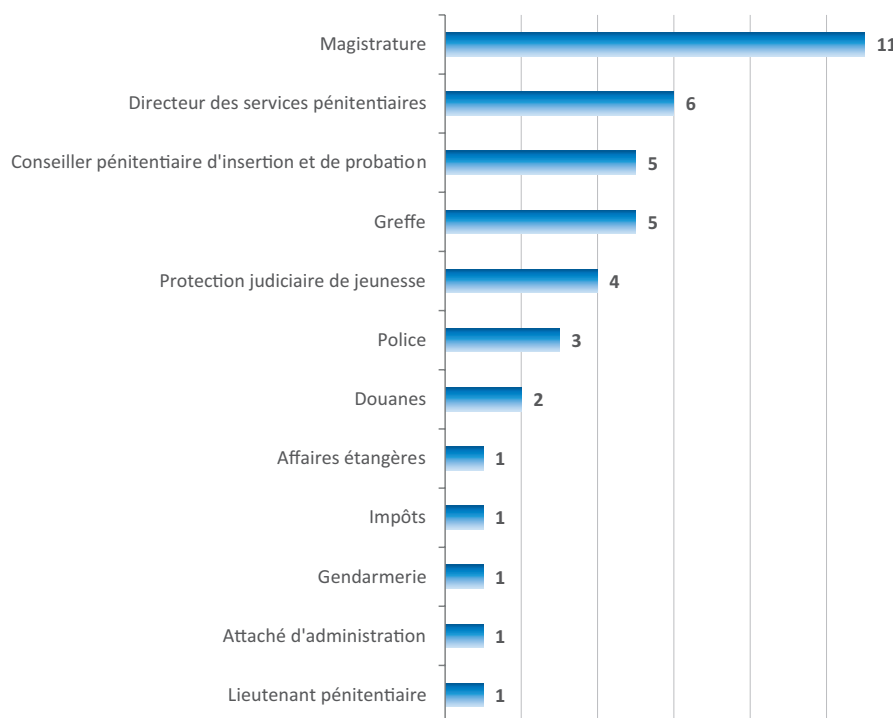
Notons qu'aucun élève n'était au chômage au moment du passage du concours.

Choix du concours

Sept élèves avaient déjà passé le concours de DPIIP avant cette année (dont 2 plusieurs fois). Pour la majorité il s'agissait donc d'une première fois.

Parallèlement au concours de DPIIP, 19 élèves ont tenté de passer d'autres concours de la fonction publique (2,4 par élève en moyenne). Leur nature est présentée dans le graphique suivant.

Graphique 7 : Nature des concours passés depuis un an – Citations



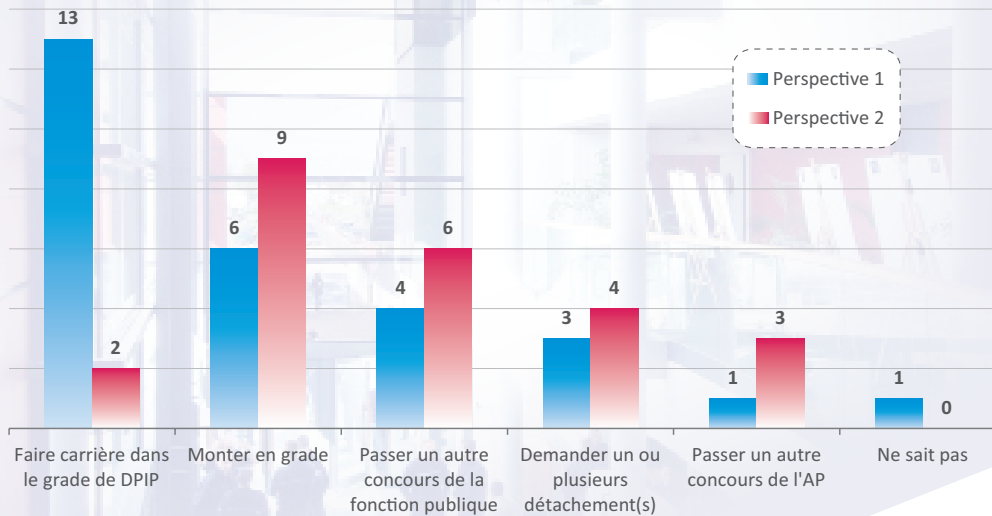
Les concours proposés par le ministère de la Justice sont de loin les plus populaires, avec en premier lieu celui de la magistrature qui a été tenté par plus d'un tiers des élèves dans l'année qui a précédé leur intégration à l'Enap. Les deux concours suivants sont pénitentiaires, avec 6 élèves qui ont tenté celui de DSP et 5 élèves celui de CPIIP.

Les concours tentés sont majoritairement de catégorie A.

Par ailleurs, 20 élèves déclarent que le concours de DPIIP n'était pas leur premier choix. Pour autant, ils sont peu nombreux à envisager de passer un autre concours pendant leur formation. Parmi les 4 élèves qui sont dans cette situation, 3 souhaitent tenter à nouveau le concours de la magistrature et 1 un concours du ministère des Affaires Etrangères.

Avenir professionnel

Graphique 8: Perspectives d'avenir à l'entrée en formation - Citations



La perspective d'avenir la plus partagée est de faire carrière dans le grade des DPIP. 13 élèves la mentionnent comme leur 1^{ère} perspective. Si on leur additionne ceux qui souhaitent monter en grade (6), on s'aperçoit qu'une nette majorité d'élèves a l'intention de rester dans le corps des personnels d'insertion et de

probation. Quatre élèves ont comme première perspective de quitter l'administration pénitentiaire, grâce à l'obtention d'un autre concours de la fonction publique.

9^{ème} promotion de directeurs pénitentiaires d'insertion et de probation

NOVEMBRE 2016

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

<http://www.enap.justice.fr/eleves/index.php>

Responsable observatoire : laurent.gras@justice.fr

Chargés d'études : valentine.auzanneau@justice.fr

nicolas.boutin@justice.fr

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION



Directeur de la publication : Sophie BLEUET - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Laurent GRAS, Valentine AUZANNEAU, Nicolas BOUTIN

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Laetitia ELEAUME, Reprographie)

Énap - 440 av. Michel Serres -CS 10028 - 47916 AGEN cedex 9 - FRANCE - Tél : +33 (0)5 53 98 98 98 - fax : +33 (0)5 53 98 98 99

Énap
École nationale
d'administration
pénitentiaire